

Adhésion de la Ville à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels libres dans les Administrations et les Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon doit faire face comme toutes les collectivités à une évolution très rapide des services et applications informatiques à offrir aux administrés et aux services municipaux gestionnaires.

Elle doit répondre à trois défis principaux :

- la demande grandissante de services en lignes et le développement de la e-administration
- le renouvellement constant des technologies utilisées
- la nécessité de s'adapter vite dans un cadre budgétaire contraint (effectifs et moyens financiers).

Pour répondre à cette demande, les collectivités locales ont pour solution de s'adresser au marché du progiciel ou de réaliser en interne les applicatifs souhaités. Force est de constater que l'offre progiciels destinée aux collectivités est loin d'avoir une maturité équivalente à celle des entreprises privées et que nos capacités de développement sont limitées (pas de moyens suffisants, difficultés de recruter...).

Parallèlement à cela, nous constatons une dépendance de plus en plus forte vis-à-vis de certains fournisseurs présentant une offre monopolistique (système d'exploitation, bases de données...).

La démarche engagée depuis quelques mois a permis à quelques collectivités de créer ADULLACT dont les objectifs sont de constituer, maintenir et promouvoir un patrimoine de logiciels libres orientés dans les domaines touchant l'utilisation de l'argent public :

- d'abord, en mutualisant les développements existants, en les rendant homogènes, compatibles et inter-opérables ;

- ensuite, en définissant une charte de qualité commune dans les cahiers des charges pour des appels d'offres mutualisés ; les membres feront développer ensemble des logiciels libres qui viendront grossir le patrimoine commun ;

- enfin, en encourageant le déplacement d'une partie du marché sur les services de ce patrimoine ; c'est un virage que beaucoup d'entreprises prennent d'ailleurs avec l'arrivée du logiciel libre.

La Ville de Paris et la Communauté Urbaine de Lille ont déjà démontré cette volonté en décidant de partager certains logiciels avec toutes les communes environnantes susceptibles d'être intéressées.

Les applicatifs et les études qui seront réalisés par l'ADULLACT seront mis à disposition des collectivités qui pourront les adapter à leur spécificité, les compléter et bénéficier des améliorations réalisées.

Pour assurer sa mission, l'ADULLACT sollicite l'adhésion des administrations et des collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans cette démarche. Les cotisations doivent permettre de financer plusieurs emplois hautement qualifiés pour assurer une qualité de service minimum auprès des communes adhérentes, mais aussi pour mettre les logiciels à la disposition de tout autre établissement public qui pourrait en avoir besoin.

Le montant de la cotisation pour la Ville de Besançon a été fixé à 4 500 € par an et permet d'accéder aux prestations réservées aux adhérents.

L'adhésion de la Ville de Besançon à l'ADULLACT aurait pour effet :

- de rejoindre une communauté de collectivités qui souhaitent partager entre elles des ressources logicielles libres afin de mieux utiliser l'argent public ; dans ce cadre, la Ville de Besançon pourra télécharger gratuitement les logiciels disponibles et à son tour mettre à disposition les logiciels qu'elle aurait développés ;

- de participer à la mise en place de la structure nécessaire pour animer cette communauté à l'échelon national ;

- de permettre au représentant technique de Besançon d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix d'architecture et le développement de ce patrimoine commun de logiciels ;

- d'avoir accès aux services réservés aux adhérents, et notamment à un espace de téléchargement de logiciels ayant fait l'objet d'un contrôle qualité suffisant pour qu'il soit pris en charge sans surprise par des professionnels de l'informatique.

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette adhésion à l'ADULLACT et à verser le montant de la cotisation sur les crédits prévus au budget 2003 du Département TIC au chapitre 92.020.6281 CS 10100.

«Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Je ne serai pas longue. Pourtant je tiens à vous faire partager ma satisfaction de voir notre ville souhaiter s'engager dans la démarche des logiciels libres. Ce qui caractérise le logiciel libre, ce n'est pas sa gratuité mais la démarche de coopération sur laquelle il se fonde. L'économie du logiciel libre est un modèle d'innovation, d'accumulation de la connaissance et de recombinaison des savoirs dans laquelle toute personne qui le souhaite peut être acteur. On construit ensemble des outils tout en sachant qu'il est impossible à un acteur isolé de s'approprier les améliorations apportées. Cette démarche est à l'opposé de l'approche purement marchande fondée sur le seul profit. C'est pourquoi elle fait partie des outils de construction de ce que certains appellent un autre monde, celui où il existe des valeurs de solidarité, de partage, que ce soit dans l'espace ou dans le temps et pas seulement des marchandises. Nous devons effectivement participer à ce mouvement.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Je suis complètement d'accord avec ce que tu dis».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.